



COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril à dix sept heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 25 mars 2024, affichée le 28 mars 2024.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Martine PAYAN, excusée, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20240408 02

Budget principal

Compte administratif - Année 2023

Le conseil municipal,

- Réuni sous la présidence du 1^{er} adjoint Luc BILHAUT pour le vote du compte administratif ;
- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Jean-Marie MALAVAL, maire,
- Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS
RÉSULTATS REPORTÉS		702 816,29 €	24 632,04 €		24 632,04 €	702 816,29 €
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	366 386,61 €	421 147,49 €	106 316,28 €	72 410,54 €	472 702,89 €	493 558,03 €
TOTAUX A	366 386,61 €	1 123 963,78 €	130 948,32 €	72 410,54 €	497 334,93 €	1 196 374,32 €
RÉSULTATS DE CLÔTURE		757 577,17 €	58 537,78 €			699 039,39 €
RESTES À RÉALISER B			7 423,43 €		7 423,43 €	
TOTAUX CUMULÉS A+B	366 386,61 €	1 123 963,78 €	138 371,75 €	72 410,54 €	504 758,36 €	1 196 374,32 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		757 577,17 €	65 961,21 €			691 615,96 €

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. Excédent de fonctionnement de + 757 577,17 €
Déficit d'investissement de - 65 961,21 €

Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".

Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président, Luc BILHAUT

